

# Atlas de la Biodiversité Communale

Commune de Hestrud

2024-2025



Avec le soutien financier de





## Remerciements

Merci à M BERTEAUX, maire de Hestrud jusqu'en 2026 et à M. Van Der Vrecken, maire depuis mars 2026, ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal, pour leur soutien, leur adhésion à cet Atlas de la Biodiversité Communale et pour leur disponibilité face aux diverses sollicitations.

Nos remerciements vont également aux propriétaires et aux agriculteurs pour leur accueil et leur contribution à une meilleure connaissance de la biodiversité sur leur commune.

Merci à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour son soutien financier qui nous a permis de réaliser cet ABC au sein du Parc naturel régional de l'Avesnois sur la période 2024-2026.

Nous remercions également le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais pour son partage des données sur le volet faune et le Conservatoire Botanique National de Bailleul sur le volet flore.

Rédaction du rapport : Damien MOREL

Production cartographique : Thomas BERNARD

Réalisation des inventaires : Damien MOREL, Manon LAVAUD et Eric PENET



## Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>Table des matières</b>	<b>4</b>
<b>Table des matières : Figures</b>	<b>6</b>
<b>Table des matières : Tableaux</b>	<b>8</b>
<b>Lexique des abréviations</b>	<b>9</b>
<b>Les Atlas de la Biodiversité Communale : un outil au service de la commune</b>	<b>10</b>
Pourquoi le Parc naturel régional de l'Avesnois réalise des ABC ?	11
Pour qui ?	11
Comment ?	13
<b>Synthèse</b>	<b>14</b>
<b>Quelques chiffres</b>	<b>15</b>
<b>Zonage réglementaire</b>	<b>16</b>
ZNIEFF	16
NATURA 2000	16
PLUi : Les éléments, sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique	18
<b>Occupation du sol</b>	<b>20</b>
Mise en œuvre des inventaires naturalistes	24
Méthodes d'évaluation des enjeux	28
<b>Bilan des inventaires</b>	<b>33</b>
Habitats	34
Flore	37

<b>Faune</b>	<b>45</b>
Oiseaux	47
Insectes	52
Rhopalocères (papillons « de jour »)	52
Odonates (libellules et demoiselles)	55
Orthoptères (criquets et sauterelles)	57
Mammifères	59
Amphibiens	60
Reptiles	63
Autres	65
<b>Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)</b>	<b>66</b>
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>70</b>
<b>Milieux présents dans la commune</b>	<b>73</b>
Le bocage	73
Boisement	76
Plans d'eau, prairies humides	77
Verger	78
Cultures	79
Bâtiments/milieux anthropisés	80
Bords de chemin	82
<b>Sensibilisation</b>	<b>83</b>
Animation grand public	83
Animations scolaires	84
<b>Conclusion</b>	<b>86</b>
<b>Résumé</b>	<b>88</b>

## Table des matières : Figures

Figure 1 : Zones naturelles sur la commune d'Hestrud .....	17
Figure 2 : Les éléments, sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique sur la commune de Hestrud .....	19
Figure 3 : Synthèse de l'occupation du sol sur la commune.....	20
Figure 4 : Boisement.....	23
Figure 5 : Etang .....	23
Figure 6 : Pairie .....	23
Figure 7 : La Thure .....	23
Figure 8 : Inventaire des criquets/sauterelles .....	27
Figure 9 : Inventaire des libellules .....	27
Figure 10 : Inventaire de la flore .....	27
Figure 11 : Inventaire des amphibiens dans les mares communales .....	27
Figure 12 : Inventaire des papillons .....	27
Figure 13 : Inventaire des végétations .....	27
Figure 14 : Degré de menace selon la liste rouge de l'UICN.....	32
Figure 15 : Saxifrage granulée .....	37
Figure 16 : Laîche blanchâtre .....	37
Figure 17 : Hottonie des marais .....	37
Figure 18 : Carte de répartition de l'espèce en Nord-Pas-de-Calais (source CBN Bailleul) .....	44
Figure 19 : Hirondelle rustique .....	47
Figure 20 : Tarier pâtre .....	47

Figure 21 : Chevêche d'Athéna .....	47
Figure 22 : Lézard vivipare .....	63
Figure 23 : Berge envahie par la Renouée du Japon .....	69
Figure 24 : Nid dans une haie d'Aubépine .....	74
Figure 25 : Façade de la mairie.....	81
Figure 26 : Grenier de la mairie .....	81
Figure 27 : Exemple d'installation de nichoir à Effraie des clochers .....	81
Figure 29 : Affiche de l'animation.....	83
Figure 30 : Tritons observés pendant l'animation.....	83
Figure 31 : Groupe en observation .....	83
Figure 32 : Construction d'un herbier.....	84
Figure 33 : Sur la piste des mammifères .....	84
Figure 34 : Mangeoire en vannerie sauvage .....	84
Figure 35 : Construction d'un hôtel à insectes .....	84
Figure 36 : Tableau de plantes sauvages.....	84

## **Table des matières : Tableaux**

Tableau 1 : Récapitulatif des zones naturelles et des éléments protégés au PLUi .....	18
Tableau 2 : Occupation du sol selon la superficie et le pourcentage .....	20
Tableau 3 : Degré de rareté .....	32
Tableau 4 : Bilan du nombre d'espèces observées dans chaque taxon .....	33
Tableau 5 : Végétations à enjeux observées sur la commune .....	34
Tableau 6 : Espèces floristiques à enjeux observées sur la commune .....	38
Tableau 7 : Nombre d'espèces observées sur la commune.....	46
Tableau 8 : Espèces avifaunistiques patrimoniales observées sur la commune .....	49
Tableau 9 : Espèces de Rhopalocères patrimoniales observées sur la commune.....	53
Tableau 10 : Espèces d'Odonates patrimoniales observées sur la commune .....	55
Tableau 11 : Espèces d'Orthoptères patrimoniales observées sur la commune.....	57
Tableau 12 : Espèces de Mammifères patrimoniales observées sur la commune .....	59
Tableau 13 : Espèce d'Amphibien patrimoniale observée dans la commune.....	61
Tableau 14 : Nombre d'espèces observées dans les autres taxons.....	65
Tableau 15 : Espèces Exotiques Envahissantes contactées sur la commune .....	66

## Lexique des abréviations

**ABC** : Atlas de la Biodiversité Communale

**AFB** : Agence Française de la Biodiversité

**CBNBI** : Conservatoire Botanique National de Bailleul

**GON** : Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais

**NPdC** : Nord-Pas de Calais

**OFB** : Office National pour la Biodiversité

**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PNRA** : Parc Naturel Régional de l'Avesnois

**SMPNRA** : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**ZNIEFF** : Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

## Les Atlas de la Biodiversité Communale : un outil au service de la commune

**Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes, intitulé « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC). Celle-ci est une démarche communale ou intercommunale, elle permet d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et doit permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.**

### Une initiative nationale

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) issue de la fusion entre l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la préservation, la gestion, la restauration et la connaissance de la biodiversité. Dans cet objectif elle a voulu redynamiser la démarche des ABC et soutenir financièrement les collectivités intéressées.

### Un outil d'aménagement du territoire

Les Atlas de la Biodiversité à l'échelle de la commune, apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLUi), de remembrement ou autres aménagements. L'évolution de l'exigence concernant la prise en compte des milieux naturels, notamment dans les PLUi, se traduit par la mise en place d'évaluations environnementales. Cet aspect primordial en matière d'aménagement d'un territoire, prend encore une dimension plus importante en territoire de Parc. En effet on cherchera à préserver le patrimoine naturel du

territoire tout en veillant au maintien et au développement des activités humaines.

### Un outil de préservation des milieux

Les Atlas de la Biodiversité Communale, permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort ainsi que les potentialités d'actions visant à améliorer l'expression de la biodiversité des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal. Le diagnostic naturaliste dressé au travers de cet inventaire, permet d'aboutir à la proposition de plusieurs mesures. Elles mobilisent différents acteurs (habitants, élus, agriculteurs, forestiers), qui peuvent œuvrer à l'amélioration de l'état de la biodiversité communale.

## Pourquoi le Parc naturel régional de l'Avesnois réalise des ABC ?

L'ABC est un outil en parfaite adéquation avec la philosophie d'un Parc naturel régional associant les habitants et les usagers de son territoire autour d'un objectif commun : la préservation du patrimoine en général et du patrimoine naturel en particulier.

Les objectifs visés, tels que définis dans le guide ABC (Paquin, M., & al. 2014), se retrouvent au travers de **plusieurs mesures prioritaires de la charte du Parc naturel régional de l'Avesnois** (PnrA) :

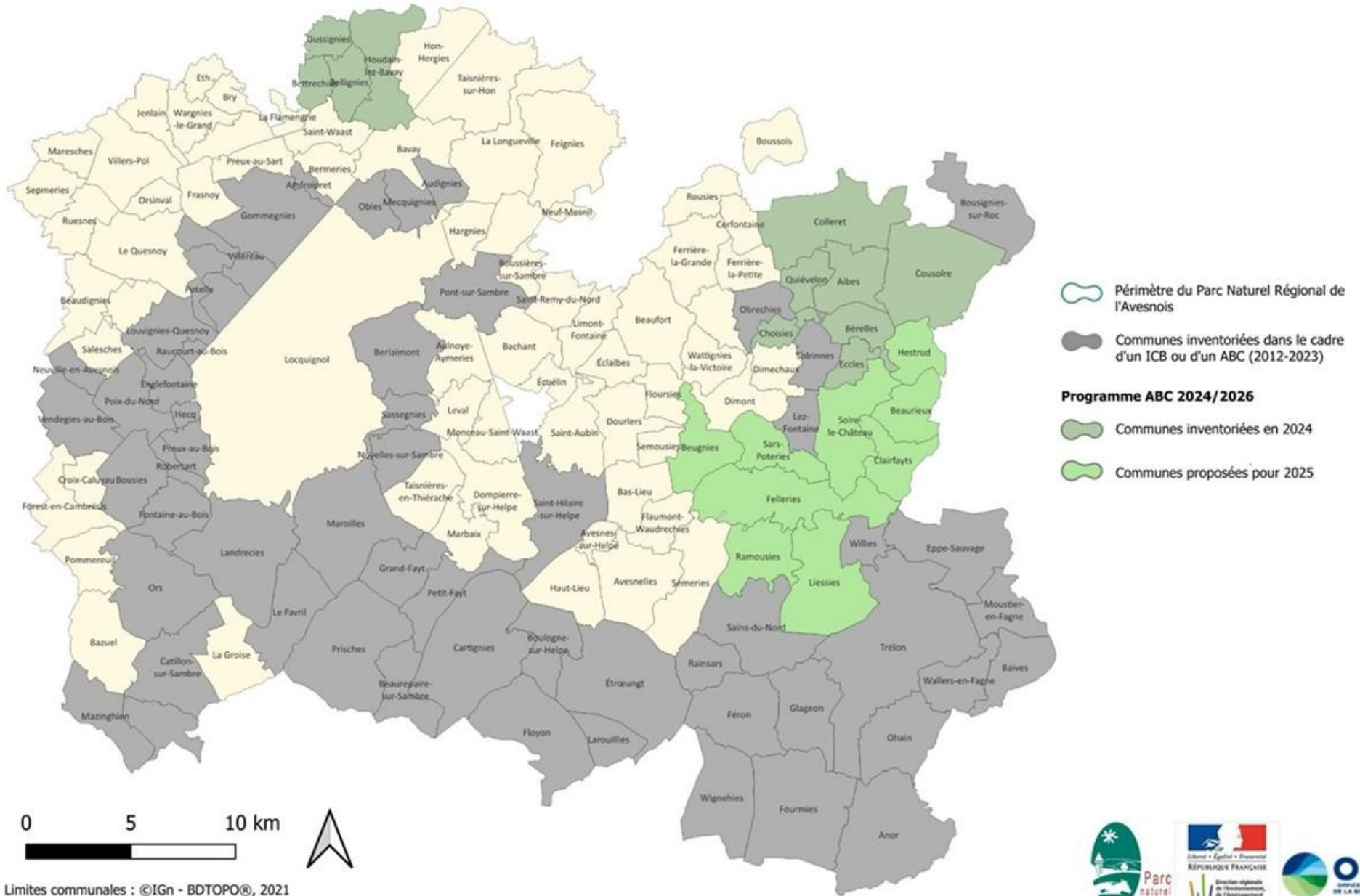
- **Mesure 1** : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- **Mesure 3** : Maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- **Mesure 5** : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement ;
- **Mesure 8** : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire.

## Pour qui ?

Toutes les communes du parc peuvent bénéficier de ce programme d'inventaire de la biodiversité. Cependant afin de répondre à certains besoins, des propositions sont effectuées à certaines communes cibles. Tout d'abord le parc propose ce travail préférentiellement aux communes pour lesquelles des lacunes sont identifiées en termes de connaissances naturalistes : les « Espaces de biodiversité à étudier ».

Pour les 20 ABC programmés entre 2024 et 2026, le Parc a sélectionné les communes selon le critère des « Espaces de biodiversité à étudier » sur le territoire. Ainsi, 12 communes de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, 4 communes de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et 4 communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, ont bénéficié de la démarche.

## Ensemble des communes dotées d'un Inventaire Communal de la Biodiversité / Atlas de la Biodiversité Communale



0 5 10 km



Limites communales : ©IGN - BDTPO®, 2021  
Réalisation SMPNRA, 2024

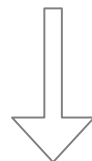


## Comment ?

Chaque ABC suit une démarche générale identique. Le schéma suivant présente les grandes étapes et leur ordre de réalisation.

### **Parc naturel régional de l'Avesnois (PnrA) - prestations d'un ABC**

- Présentation de la démarche
- Communication
- Mise en place de la méthodologie
- Collecte des données (inventaires)
- Analyse écologique
- Sensibilisation (animations grand public et scolaire)
- Rédaction des rapports
- Conseils de gestions des milieux et de la biodiversité locale.



### **Bénéfices pour la commune**

- Analyse écologique gratuite de la biodiversité de la commune
- Sensibilisation à la biodiversité du grand public et des écoles
- Rédaction de documents, dont une brochure grand public
- Un échange facilité avec le PnrA sur les questions d'écologie

## Synthèse

Hestrud est une commune de 288 habitants (Source Insee 2023) située sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois (PnrA), dans la partie nord-est. Elle appartient à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

**Au cours des années 2024 à 2026, la commune de Hestrud a bénéficié d'un « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC)** réalisé par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPnrA), tout comme dix-neuf autres communes (voir page 14). Hestrud fait partie d'un bloc de seize communes situées à l'est du territoire ayant bénéficié d'un ABC, ce qui permet d'appréhender les continuités écologiques entre celles-ci. **Considérée comme un espace de biodiversité à étudier**, la commune est située dans un secteur géographique présentant de potentiels enjeux écologiques mais pour lesquels le niveau de connaissance est faible ou incomplet. Ces connaissances ont pu ainsi être complétées via la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

**La commune de Hestrud possède une diversité de milieux** à la fois forestiers, humides et bocagers permettant à de nombreuses espèces floristiques et faunistiques d'assurer leur cycle de vie (refuge, reproduction, alimentation). Néanmoins, même si par endroit le paysage reste identique à celui ayant valu à l'Avesnois son classement en tant que Parc naturel régional, comme sur la majorité des communes, ces milieux régressent, en particulier le bocage, ce qui n'est pas sans conséquence pour la biodiversité...

Au travers ce rapport, dans l'optique de conserver et d'améliorer la biodiversité communale, **des enjeux de conservation et mesures de gestion ont été identifiées sur la commune**. Ces mesures, avec le soutien d'un certain nombre d'acteurs locaux, pourraient être développées et ainsi améliorer le patrimoine naturel.

## Quelques chiffres



## Zonage réglementaire

### ZNIEFF

Créée en 1982, une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un espace naturel de grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. L'objectif étant d'accroître, sur l'ensemble du territoire national, les connaissances naturalistes afin d'apporter un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, de superficie réduite, abritant au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des ZNIEFF de type I

La commune de Hestrud est concernée par des ZNIEFF de type I et de type II, ce qui témoigne de la richesse écologique de son territoire :

- o ZNIEFF Type I : Haute vallée de la Thure et ses versants boisés (2866 ha dont **574 ha sur la commune**)
- o ZNIEFF Type II : Complexe écologique de la Fagne forestière (25 157 ha dont **608 ha sur la commune**)

### NATURA 2000

La commune est également concernée par des zones Natura 2000, un réseau de site européen avec des enjeux écologiques pour lesquels l'objectif est de concilier activités humaines et préservation de la biodiversité. L'espace naturel concerné à Hestrud est le site « 39 – Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », un site de 244 ha dont **22 sur la commune**.





## PLUi : Les éléments, sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique

### Protection au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

Ainsi dans le cadre de cet article et de la démarche de Préservation Concertée du Bocage (mis en place par le PNRA) sur la commune de Hestrud, **35 km de haie** sont protégés.

Également dans le cadre de cet article, d'autres éléments possèdent un statut de protection :

- **14 mares**
- **21 hectares de prairie**
- **5 hectares de boisement**

### Protection au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme : Espace boisé classé (EBC)

« Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements. »

A ce titre, **231 ha de boisement** sont classés sur la commune de Hestrud.

Tableau 1 : Récapitulatif des zones naturelles et des éléments protégés au PLUi

Natura 2000 (ha)	ZNIEFF Type I (ha)	ZNIEFF Type II (ha)	Boisement (ha)	Prairie (ha)	Mare	Haie (km)	EBC (ha)
22	574	608	5	21	14	35	231



## Occupation du sol

L'occupation du sol représente l'utilisation qui est faite du territoire. On y distingue les cultures, les prairies, les boisements, les espaces en eau et les espaces urbanisés (zones d'habitations et jardins). Une carte localisant les résultats obtenus a été réalisée.

L'occupation du sol de la commune d'Hestrud se partage principalement entre les prairies bocagères et les surfaces boisées et arbustives.

La commune d'Hestrud s'étend sur 6,1 km<sup>2</sup>. La **figure 1** reprend la répartition de l'occupation du sol.

Figure 3 : Synthèse de l'occupation du sol sur la commune

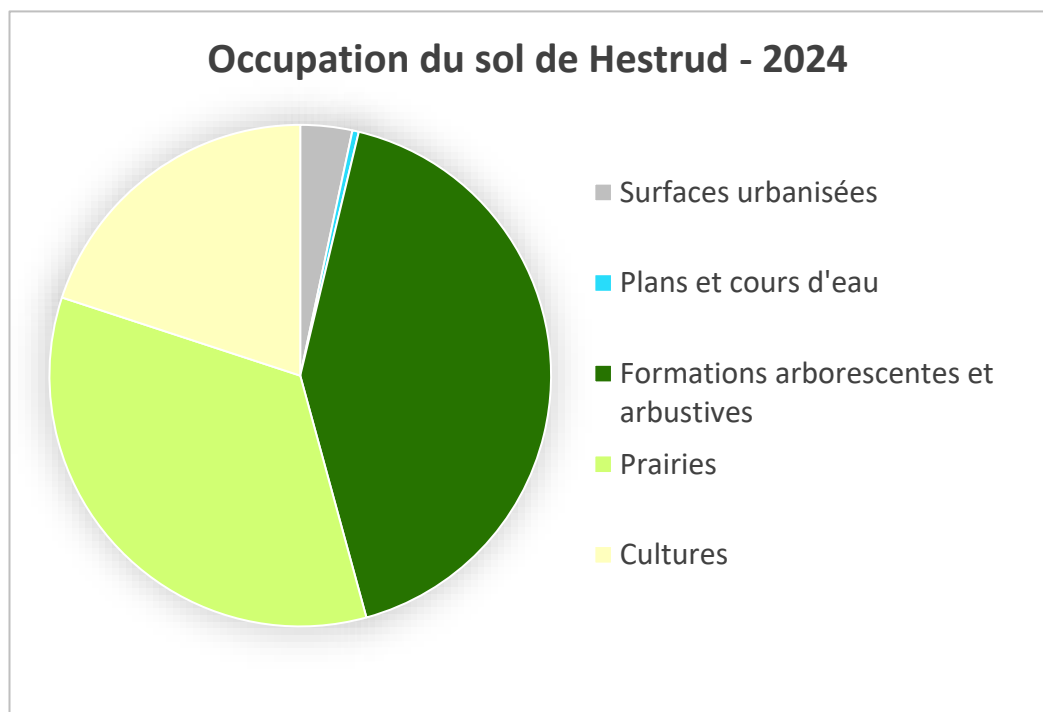


Tableau 2 : Occupation du sol selon la superficie et le pourcentage

Typologie	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Surfaces urbanisées	20,40	3,34
Plans et cours d'eau	2,51	0,41
Formations arborescentes et arbustives	256,27	42,00
Prairies	209,27	34,29
Cultures	121,77	19,96



**Les prairies : 34 % (209,27 hectares)**

Une grande partie du territoire de la commune est couverte par des prairies de fauche et de pâturage. A l'échelle du Pnr Avesnois, les prairies représentent un enjeu majeur pour la conservation du paysage mais également de la biodiversité. A ce jour, la surface de prairies est fortement menacée par la modification des pratiques agricoles (retournements des prairies, arrachages de haies, ...) et par l'urbanisation.

**Les surfaces boisées et arbustives : 42 % (256,27 hectares)**

La surface boisée s'étend essentiellement sur la partie Nord de la commune. Cette superficie se compose principalement de boisement de feuillus, de conifères. Ces milieux abritent une faune et flore plus spécifique.

**Les cultures : 20 % (121,77 hectares)**

Les cultures sont disséminées sur l'ensemble de la commune. Elles forment le plus souvent des îlots de plusieurs parcelles plus ou moins continus. Au cours de ces dernières années, la surface occupée par les cultures a progressé. Cette augmentation s'explique par l'intensification des pratiques agricoles actuelles.

**Surfaces urbanisées : 3 % (20,40 hectares)**

Le bâti urbain est principalement concentré sur la partie Est du territoire communal.

**Plan d'eau et cours d'eau : 1 % (2,51 hectares)**

Les milieux aquatiques sont constitués de plusieurs plans d'eau (étangs et mares) et de rivières, la Thure, le Rieu de Grand Champ et le Rieu de Cripotte. Ces milieux aquatiques sont très importants pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.



Figure 4 : Boisement



Figure 5 : Etang



Figure 6 : Prairie

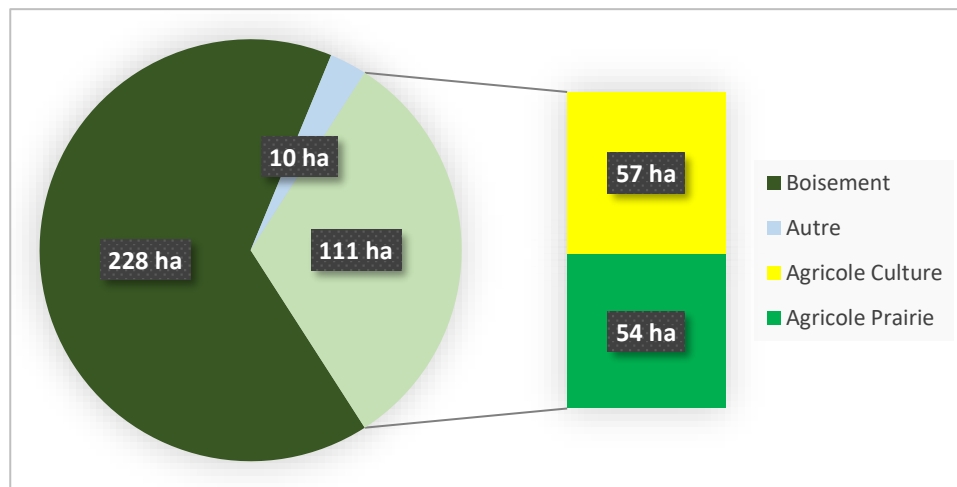


Figure 7 : La Thure

## Mise en œuvre des inventaires naturalistes

### Zones de prospection

Nous n'avons pas la prétention de restituer un inventaire complet de toute la faune et la flore de la commune de Hestrud. Les résultats de ses inventaires sont en partie conditionnés par l'accès aux parcelles. En effet, **nous sollicitons les exploitants agricoles, propriétaires forestiers et propriétaires de grandes propriétés afin d'obtenir un accord d'accès à leurs parcelles, en cas de refus nous ne pénétrons pas leurs propriétés.** Toutefois, l'inventaire ici présenté est **suffisamment complet et sur une grande partie des milieux** présents sur la commune pour en déceler les principales originalités et identifier les secteurs importants à conserver, pour ne pas voir de nouvelles espèces floristiques et faunistiques disparaître de la commune.



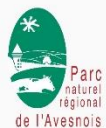
Suite aux autorisations d'accès, **348 ha ont été prospectés** sur la commune de Hestrud, soit **57% de la surface communale.**

Une majorité de cette surface représente des **boisements, privés (1 propriétaire) et publics.**

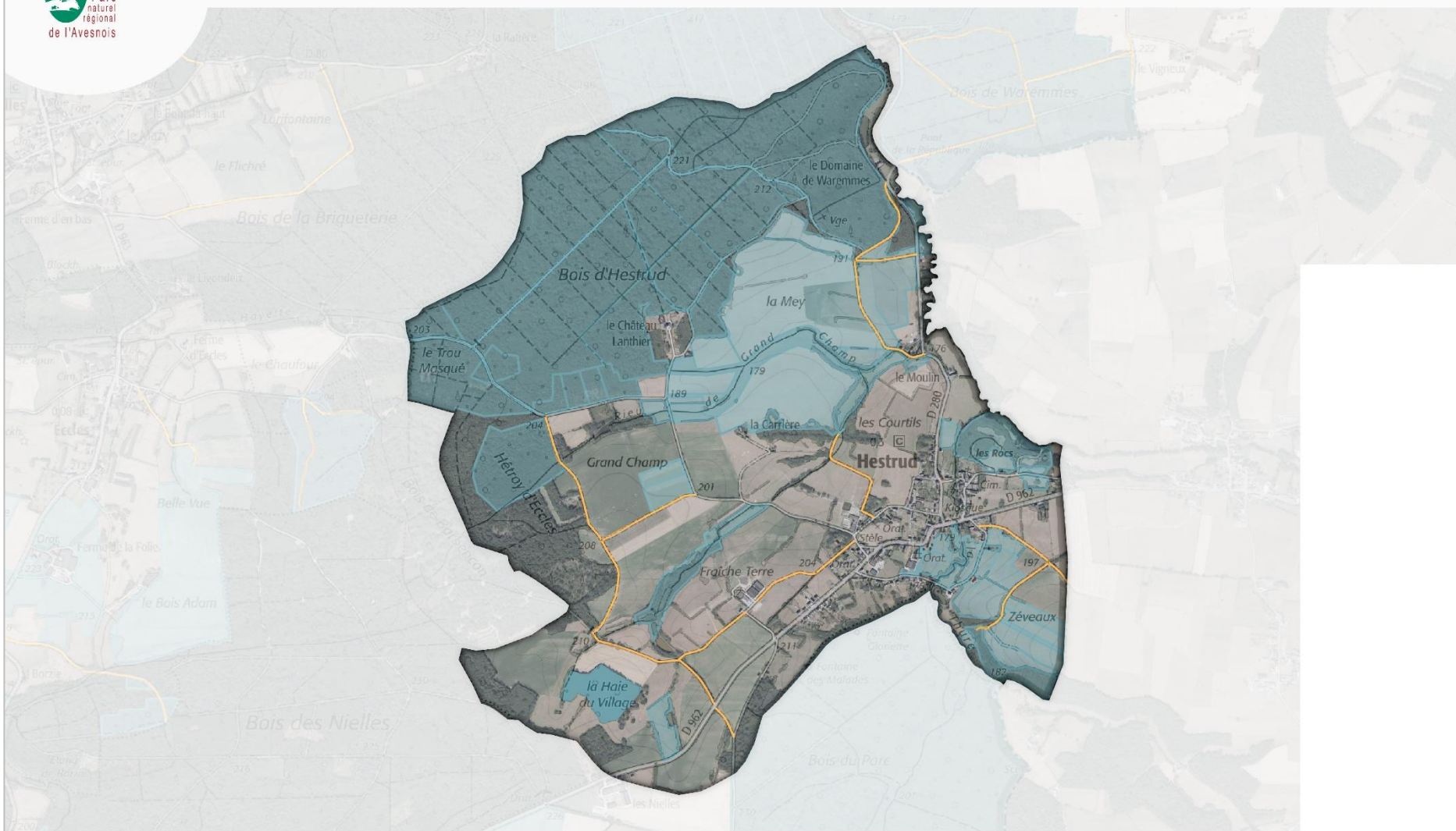
Une autre grosse partie des prospections a été réalisée au sein des terres agricoles, réparties en **3 agriculteurs.**

Et enfin une petite partie de ces zones prospectées représente des surfaces en eau ou des parcs, des **terrains privés ou publics.**



Ajouté à ces 348 ha, plus de **6 km de chemins** ont été prospectés ainsi que les **bords de route.**



Parcelles et chemins prospectés



**Commune de Hestrud**  
**Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois**

 Zones prospectées  
 Chemins prospectés

Fiches : MODAAL, ADU, 2025  
PCRS 2022, OIGN, GéoFrance, 2024  
SCoT Sambre Avesnois, 2025 | ADU, 2025  
Réalisation du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

## Protocoles

Les inventaires ont eu lieu entre mars 2025 et août 2025. Trois personnes de l'équipe du PnrA ont été mobilisées sur la commune. Les milieux sur lesquels nous avons concentrés nos inventaires sont les boisements, les prairies bocagères humides et/ou de fauche ainsi que les mares et étangs. Des inventaires ont tout de même eu lieu dans les autres secteurs : bords de chemin, zones artificialisées, etc.

Taxons	Méthode	Description de la méthode	Période
<b>Flore</b>	Prospection aléatoire	Relevés de végétation le plus exhaustif possible par secteur/parcelle. Pointage GPS des espèces à enjeux et invasives	Toute l'année
<b>Habitats</b>	Phytosociologie	Relevés des espèces et de leur abondance/dominance dans le but de déterminer les communautés végétales	Mars à août
<b>Oiseaux</b>	IKA (Indice Kilométrique d'Abondance)	Identification des espèces le long d'un transect au chant et à vue (2 passages)	Mi-avril à mi-juin
<b>Amphibiens</b>	Amphicaps	Dispositif de relevés des amphibiens présents dans les mares	Mi-mars à avril
<b>Insectes</b>	Transect	Relevés des espèces le long d'un linéaire	Mai à septembre
<b>Reptiles</b>	Plaques à reptiles	Dispositif de relevés des reptiles	Début de printemps
<b>Mammifères</b>	Données opportunistes	Relevés des espèces rencontrées de manière aléatoire sur le terrain	Toute l'année
<b>Dont chauves-souris</b>	Batbox	Utilisation d'une batbox pour inventorier les espèces de chauves-souris + prospections des sites d'hibernation	

Remarque : Les données présentées dans le corps de ce document sont issues des seules prospections réalisées par le PnrA.



Figure 8 : Inventaire des criquets/sauterelles



Figure 9 : Inventaire des libellules

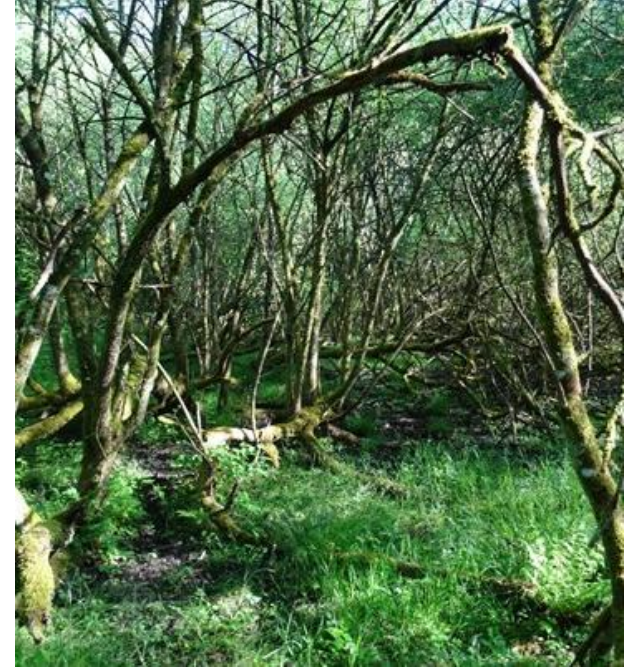


Figure 10 : Inventaire de la flore



Figure 11 : Inventaire des amphibiens  
dans les mares communales



Figure 12 : Inventaire des papillons



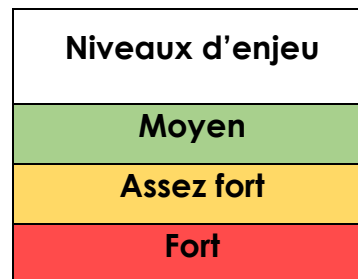
Figure 13 : Inventaire des végétations

## Méthodes d'évaluation des enjeux

Est considérée comme zone à enjeu de conservation, tout milieu abritant une ou plusieurs espèces dites « patrimoniales ». La notion d'espèce « patrimoniale » est subjective et propre à un contexte et des critères donnés. Si elle ne repose pas nécessairement sur une portée réglementaire (une espèce protégée n'étant pas obligatoirement considérée comme une espèce « patrimoniale », indépendamment de son statut de protection), il reste nécessaire de définir une méthodologie d'identification de ces espèces et habitats.

Pour cela, le Parc naturel régional de l'Avesnois a choisi de s'appuyer sur **des critères de rareté** et sur **les statuts de menace** indiqués sur les différentes listes rouges (régionale et nationale, le cas échéant) pour chaque espèce observée, ainsi que sur les deux directives européennes (Directive Oiseau et Directive Habitats-Faune-Flore) qui définissent les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Cette méthodologie de classement a été adaptée aux différents groupes étudiés. Au total, 2 à 3 niveaux d'enjeu ont été établies.



Taxons	Détermination du niveau d'enjeu		
	Moyen	Assez fort	Fort
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une espèce ne présentant pas de comportement témoignant d'un indice de nidification, dont le statut de menace sur la Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs est <b>au moins égal à « Vulnérable » (VU)</b> et dont le statut de rareté est <b>au moins égal à « Peu commun » (PC)</b></li> <li>Présence d'une espèce dont le statut de menace sur la Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs est <b>« Quasi-menacé » (NT)</b> et dont le statut régional de rareté est <b>« Commun » (C)</b> ou <b>« Assez commun » (AC)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'individus en transit/passage migratoire d'une espèce inscrite à <b>l'annexe 1 de la Directive Oiseau</b></li> <li>Présence d'individus en transit/passage migratoire/hivernage d'une espèce dont le statut de menace sur la Liste rouge nationale des Oiseaux nicheurs est <b>au moins égal à « Quasi-menacé » (NT)</b></li> <li>Présence d'une espèce avec un comportement témoignant d'un indice de nidification*, dont le statut de menace sur la Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs est <b>au moins égal à « Vulnérable » (VU)</b> et/ou dont le statut régional de rareté est <b>au moins égal à « Peu commun » (PC)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une espèce inscrite à <b>l'annexe 1 de la Directive Oiseau</b>, hors individus en transit/passage migratoire sans stationnement</li> <li>Présence d'une espèce dont le statut de menace sur la Liste rouge nationale des Oiseaux nicheurs est <b>au moins égal à « Quasi-menacé » (NT)</b>, hors individus en transit/passage migratoire sans stationnement</li> </ul>
Amphibiens Reptiles Odonates Rhopalocères Orthoptères		<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une espèce dont le statut régional de rareté est <b>au moins égal à « Peu commun » (PC)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une espèce inscrite à <b>l'annexe 2 de la Directive Habitats-Faune-Flore</b></li> <li>Présence d'une espèce dont le statut de menace sur la Liste Rouge de France est <b>au moins égal à « Quasi-menacé » (NT)</b></li> </ul>

Taxons	Détermination du niveau d'enjeu		
	Moyen	Assez fort	Fort
Mammifères		<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une espèce dont le statut régional de rareté est <b>au moins égal à « Rare » (R)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une espèce inscrite à <b>l'annexe 2 de la Directive Habitats-Faune-Flore</b></li> <li>Présence d'une espèce dont le statut de menace sur la Liste Rouge des Mammifères de France est <b>au moins égal à « Quasi-menacé » (NT)</b>.</li> </ul>
Flore vasculaire		<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une espèce identifiée comme <b>patrimoniale au niveau régional</b> dans le référentiel du Conservatoire Botanique National de Bailleul</li> <li>Présence d'une espèce <b>protégée au niveau régional</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une espèce inscrite à <b>l'annexe 2 de la Directive Habitats-Faune-Flore</b></li> <li>Présence d'une espèce dont le statut de menace sur la Liste Rouge des Plantes vasculaires de France est <b>au moins égal à « Quasi-menacé » (NT)</b></li> <li>Présence d'une espèce dont le statut de menace sur la Liste Rouge des Plantes vasculaires des Hauts-de-France est <b>au moins égal à « Quasi-menacé » (NT) et</b> avec un critère de rareté régionale <b>au moins égal à « Assez Rare » (AR)</b>.</li> </ul>

Taxons	Détermination du niveau d'enjeu		
	Moyen	Assez fort	Fort
Habitats		<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'un habitat identifié comme <b>patrimonial au niveau régional</b> dans le référentiel du Conservatoire Botanique National de Bailleul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'un habitat inscrit à <b>l'annexe 1 de la Directive Habitats-Faune-Flore</b></li> <li>Présence d'un habitat dont le statut de menace sur la Liste des végétations des Hauts-de-France <b>est au moins égal à « Quasi-menacé » (NT) et</b> avec un critère de rareté régionale <b>au moins égal à « Assez Rare » (AR).</b></li> </ul>

\* L'analyse des comportements témoignant d'indices de nidification (possible, probable, certain) s'appuie sur la codification EOAC (European Ornithological Atlas Committee) définie par l'European Bird Census Council.

Tableau 3 : Degré de rareté

Classe de rareté régionale	Abréviation
Exceptionnelle	E
Très rare	RR
Rare	R
Assez rare	AR
Peu Commune	PC
Assez Commune	AC
Commune	C
Très commune	CC

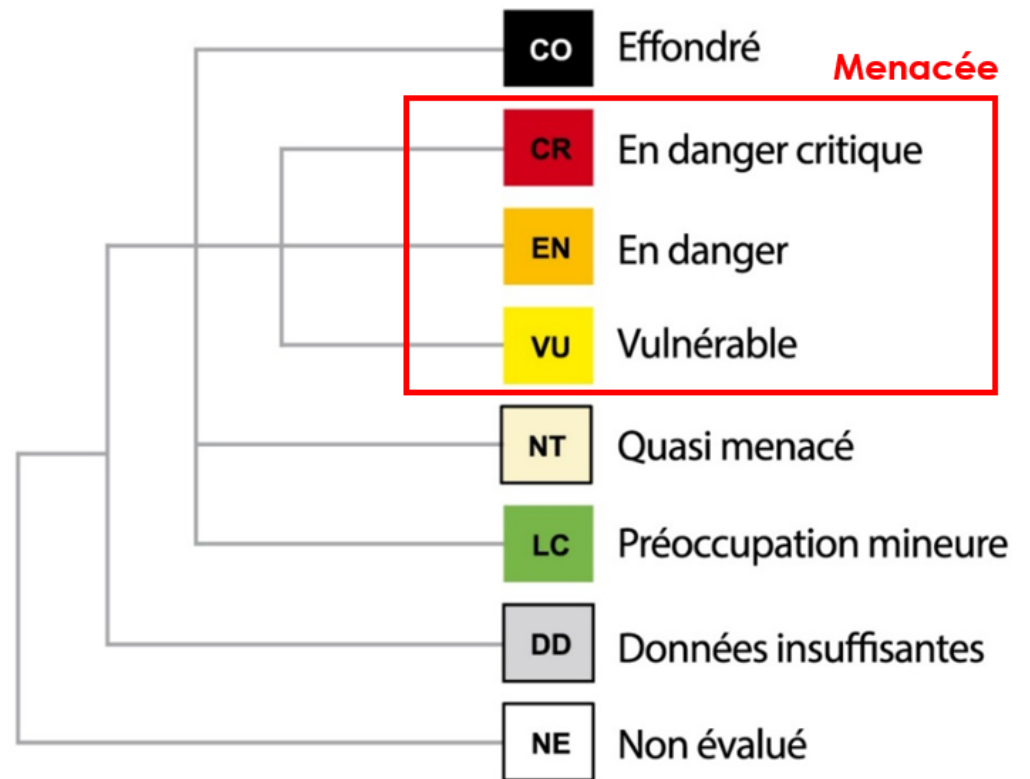


Figure 14 : Degré de menace selon la liste rouge de l'UICN

## Bilan des inventaires

Sur l'année 2025, **343** espèces floristiques et **162** espèces faunistiques ont été inventoriées sur la commune dont **52** espèces animales patrimoniales et **58** espèces végétales patrimoniales. L'ensemble des données collectées permet d'obtenir le bilan suivant :

Tableau 4 : Bilan du nombre d'espèces observées dans chaque taxon

Groupe	Taxon/ Syntaxon	D'intérêt patrimonial
<b>Habitat</b>	11	8
<b>Flore</b>	343	58
<b>Faune</b>	162	52
Oiseaux	63	31
Insectes	82	15
<i>Rhopalocères</i>	37	9
<i>Orthoptères</i>	10	3
<i>Odonates</i>	18	3
<i>Hétérocères</i>	4	-
<i>Coccinelles</i>	2	-
<i>Autres</i>	11	-
<i>Araignées</i>	1	-
Mammifères	8	3
Amphibiens	6	1
Reptiles	2	-
<b>Total espèces</b>	<b>505</b>	<b>110</b>

## Habitats

Le terme « habitat » représente une communauté végétale composée de plante se développant dans des conditions homogènes : pédologie, humidité, température, exposition, cycle biologique. Ainsi, sur un même secteur pousse une association de plantes aux exigences écologiques similaires, l'identification de ces plantes permettent ainsi de caractériser un habitat. La phytosociologie est donc la science qui étudie les associations de plantes afin de définir des ensembles floristiques.

Toute végétation peut être caractérisée, dans le cadre de la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale, les inventaires ont été ciblés sur les habitats forestiers, prairiaux et de zones humides, des végétations souvent menacées ou rares.

Ainsi au sein de la commune de Hestrud, **12 habitats** ont pu être identifiés, dont **7 à enjeu fort** et **1 à enjeu assez fort**.

Tableau 5 : Végétations à enjeux observées sur la commune

Nom scientifique	Nom français	Rar. rég.	LRR	ZH	Int. pat.	DHFF	Enjeux
<i>Achilleo ptarmicae - Cirsion palustris Julve &amp; Gillet ex B. Foucault 2011</i>	Mégaphorbiaies acidiphiles à acidiclinales	AR	[LC-NT]	Oui	Oui	Oui	<b>Fort</b>
<i>Alnenion glutinoso - incanae Oberd. 1953</i>	Forêts caducifoliées riveraines des cours d'eau petits à moyens	AC	[LC-VU]	Oui	Oui	Oui	
<i>Galio veri - Trifolietum repentis Sougnez 1957</i>	Prairie à Gaillet jaune et Trèfle rampant	R	NT	Non	Oui	Oui	
<i>Heracleo sphondylii - Brometum hordeacei B. Foucault ex B. Foucault 2008</i>	Prairie de fauche à Berce commune et Brome mou	PC	NT	Non	Oui	Oui	
<i>Hottonietum palustris Tuxen ex Roll 1940</i>	Herbier flottant à Hottonie des marais	AR	NT	Oui	Oui	Oui	

Nom scientifique	Nom français	Rar. rég.	LRR	ZH	Int. pat.	DHFF	Enjeux
<i>Stellario gramineae - Festucetum rubrae</i> J.-M. Royer & Didier in J.-M. Royer et al. 2006	Prairie de fauche à Stellaire graminée et Fétuque rouge	AR	VU	Oui	Oui	Oui	Fort
<i>Trifolio montani - Arrhenatherenion elatioris</i> Rivas Goday & Rivas Mart. 1963	Prairies de fauche mésophiles méso-eutrophiles planitiaires à submontagnardes	AR	NT	Non	Oui	Oui	
<i>Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris</i> B. Foucault et al. in B. Foucault & Frileux 1983	Ourlet à Centaurée des bois et Origan commun	AR	LC	Non	Oui	Non	Assez fort

# Prairie à Gaillet jaune et Trèfle rampant

*Galio veri - Trifolietum repentis*



①



②



**Description** : Végétation de prairie de fauche, se développant sur des sols neutres plutôt calcaires. Par cette particularité, c'est une végétation qui abrite des espèces rares et/ou protégées comme le Genêt des teinturiers ① et le Thym faux-pouillot ②. La richesse floristique est assez élevée avec en moyenne plus de 40 espèces végétales. Cette végétation est rare et quasi-menacée dans la région. La période de floraison optimale est en été



**Menaces** : Végétation particulièrement sensible à l'enrichissement du milieu et à l'intensification du pâturage ou de la fauche. Dans le cas présent, la menace est plutôt la dynamique végétale, avec une végétation qui tend à se refermer sur un secteur.

## Flore

La flore regroupe l'ensemble des espèces herbacées mais également arbustives et arborées. Adaptées à des conditions spécifiques (humidité, température, ensoleillement, etc.) les plantes sont à la base de toutes les chaînes alimentaires et donc indispensables à la vie sur Terre.

L'Avesnois est un territoire bocager où s'exprime encore tout un gradient de prairies allant des prairies inondées plus de 6 mois de l'année jusqu'aux prairies sèches fleuries d'Orchidées. Par sa situation géographique sous l'influence océanique et continentale, on retrouve en Avesnois une grande diversité d'espèces floristiques. Parmi celles-ci certaines sont rares ou menacées et donc qualifiées de **patrimoniales**.

Ce sont **343 espèces floristiques** différentes qui ont été inventoriées sur la commune. A noter que la liste (présentée en annexes) n'est pas exhaustive, car comme expliqué précédemment, les prospections ont été réalisées uniquement sur les parcelles publiques ou privées avec autorisation d'accès par le propriétaire. Au total, **58 espèces à enjeux ont été observées sur la commune de Hestrud : 8 à enjeu fort et 50 à enjeu assez fort**. Ces espèces sont liées à des milieux variés, du boisement acidiphile à la prairie humide.



Figure 15 : Saxifrage granulée



Figure 16 : Laïche blanchâtre



Figure 17 : Hottonie des marais

Tableau 6 : Espèces floristiques à enjeux observées sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat	Rareté régionale	LRR	Protection régionale	LRN	Intérêt patrimonial	Enjeux
<i>Alchemilla glabra</i> Neygenf., 1821	Alchémille glabre	Forêt	RR	EN	Non	LC	Oui	<b>Fort</b>
<i>Alchemilla xanthochlora</i> Rothm., 1937	Alchémille vert jaunâtre	Forêt	AR	NT	Non	LC	Oui	
<i>Bistorta officinalis</i> Delarbre, 1800	Renouée bistorte ; Bistorte	Zone humide	RR	NT	Oui	LC	Oui	
<i>Carex canescens</i> L., 1753	Laïche blanchâtre	Zone humide	RR	NT	Non	LC	Oui	
<i>Juncus bulbosus</i> L., 1753	Jonc bulbeux (s.l.)	Zone humide	AR	NT	Oui	LC	Oui	
<i>Luzula luzuloides</i> (Lam.) Dandy & Wilmott, 1938	Luzule blanchâtre	Forêt	RR	NT	Non	LC	Oui	
<i>Poa chaixii</i> Vill., 1786	Pâturin de Chaix	Forêt	RR	DD	Oui	LC	Oui	
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	Prairie	AR	NT	Oui	LC	Oui	
<i>Achillea ptarmica</i> subsp. <i>ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire ; Herbe à éternuer	Zone humide	PC	LC	Oui	LC	Oui	<b>Assez fort</b>
<i>Avenella flexuosa</i> subsp. <i>flexuosa</i> (L.)	Canche flexueuse	Ourlet	PC	LC	Non	NE	Oui	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat	Rareté régionale	LRR	Protection régionale	LRN	Intérêt patrimonial	Enjeux
<i>Drejer, 1838</i>								<b>Assez fort</b>
<i>Barbarea intermedia</i> <i>Boreau, 1840</i>	Barbarée intermédiaire	Ubiquiste	AR	LC	Non	LC	Oui	
<i>Cardamine amara</i> <i>subsp. amara L.,</i> <i>1753</i>	Cardamine amère ; Cresson amer	Zone humide	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Carex acuta L., 1753</i>	Laîche aiguë	Zone humide	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Carex caryophyllea</i> <i>Latourr., 1785</i>	Laîche printanière	Prairie	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Carex demissa Vahl</i> <i>ex Hartm., 1808</i>	Laîche déprimée	Zone humide	AR	LC	Non	LC	Oui	
<i>Carex leporina var.</i> <i>leporina L., 1753</i>	Laîche des lièvres (var.)	Zone humide	PC	LC	Non	NE	Oui*	
<i>Carex pallescens L.,</i> <i>1753</i>	Laîche pâle	Ourlet	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Carex pilulifera</i> <i>subsp. pilulifera L.,</i> <i>1753</i>	Laîche à pilules	Ourlet	PC	LC	Non	NE	Oui	
<i>Carex strigosa Huds.,</i> <i>1778</i>	Laîche maigre	Zone humide	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Carex vesicaria L.,</i> <i>1753</i>	Laîche vésiculeuse	Zone humide	AR	LC	Non	LC	Oui	
<i>Centaurium</i> <i>pulchellum (Sw.)</i>	Petite-centaurée élégante ; Érythrée élégante	Zone humide	PC	LC	Non	LC	Oui	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat	Rareté régionale	LRR	Protection régionale	LRN	Intérêt patrimonial	Enjeux
<i>Druce, 1898</i>								<b>Assez fort</b>
<i>Chrysosplenium alternifolium L., 1753</i>	Dorine à feuilles alternes	Zone humide	AR	LC	Oui	LC	Oui	
<i>Chrysosplenium oppositifolium L., 1753</i>	Dorine à feuilles opposées	Zone humide	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Colchicum autumnale L., 1753</i>	Colchique d'automne	Prairie	PC	LC	Oui	LC	Oui	
<i>Corydalis solida (L.) Clairv., 1811</i>	Corydale à tubercule plein	Prairie calcaire	R	LC	Non	LC	Oui	
<i>Crepis biennis L., 1753</i>	Crépide bisannuelle	Prairie	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Draba muralis L., 1753</i>	Drave des murs	Affleurement rocheux	R	LC	Non	LC	Oui	
<i>Epilobium roseum subsp. roseum Schreb., 1771</i>	Épilobe rosé	Zone humide	AR	LC	Non	NE	Oui	
<i>Galium palustre L., 1753</i>	Gaillet des marais	Zone humide	AR?	LC	Non	LC	Oui	
<i>Genista tinctoria L., 1753</i>	Genêt des teinturiers ; Herbe à jaunir	Prairie calcaire	PC	LC	Oui	LC	Oui	
<i>Hottonia palustris L., 1753</i>	Hottonie des marais	Zone humide	AR	LC	Oui	LC	Oui	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat	Rareté régionale	LRR	Protection régionale	LRN	Intérêt patrimonial	Enjeux
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché ; Petit Millepertuis	Coupe forestière	PC	LC	Non	LC	Oui	<b>Assez fort</b>
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant	Ourlet	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Isolepis setacea</i> (L.) R.Br., 1810	Scirpe sétacé	Zone humide	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus ; Jonc à fleurs aiguës	Zone humide	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore	Ourlet	PC	LC	Non	NE	Oui	
<i>Luzula sylvatica</i> subsp. <i>sylvatica</i> (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois	Forêt	AR	LC	Oui	LC	Oui	
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb, 1967	Salicaire pourpier-d'eau	Zone humide	AR	LC	Non	LC	Oui	
<i>Myosotis nemorosa</i> Besser, 1821	Myosotis à poils réfractés	Zone humide	AR	LC	Non	LC	Oui	
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des bois	Forêt	PC	LC	Oui	LC	Oui	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat	Rareté régionale	LRR	Protection régionale	LRN	Intérêt patrimonial	Enjeux
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> subsp. <i>pseudonarcissus</i> L., 1753	Narcisse jaune	Forêt	PC	LC	Non	LC	Oui	<b>Assez fort</b>
<i>Orchis mascula</i> subsp. <i>mascula</i> (L.) L., 1755	Orchis mâle	Prairie calcaire	PC	LC	Oui	NE	Oui	
<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	Raiponce en épi (s.l.)	Ourlet	R	LC	Non	LC	Oui	
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot crépu	Milieu aquatique	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Potamogeton natans</i> L., 1753	Potamot nageant	Milieu aquatique	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Potentilla neglecta</i> Baumg., 1816	Potentille négligée	Affleurement rocheux	AR	LC	Non	LC	Oui	
<i>Potentilla verna</i> L., 1753	Potentille printanière ; Potentille de Neumann	Affleurement rocheux	PC	LC	Oui	LC	Oui	
<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes ; Petit Marsault	Zone humide	AR	LC	Non	LC	Oui	
<i>Salix triandra</i> L., 1753	Saule à trois étamines ; Saule amandier	Zone humide	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Sambucus racemosa</i> subsp. <i>racemosa</i> L., 1753	Sureau à grappes	Ourlet	AR	LC	Non	NE	Oui	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat	Rareté régionale	LRR	Protection régionale	LRN	Intérêt patrimonial	Enjeux
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	Zone humide	AC	LC	Oui	LC	Non	<b>Assez fort</b>
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	Affleurement rocheux	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Senecio ovatus</i> (G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.) Willd., 1803	Séneçon de Fuchs (s.l.)	Ourlet	AR	LC	Non	LC	Oui	
<i>Senecio sylvaticus</i> L., 1753	Séneçon des forêts	Coupe forestière	AR	LC	Non	LC	Oui	
<i>Stellaria nemorum</i> L., 1753	Stellaire des bois (s.l.)	Zone humide	AR	LC	Oui	LC	Oui	
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym faux-pouliot (s.l.)	Prairie	PC	LC	Non	LC	Oui	
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire	Prairie	AR	LC	Oui	LC	Oui	
<i>Valeriana dioica</i> subsp. <i>dioica</i> L., 1753	Valériane dioïque	Zone humide	AR	LC	Oui	NE	Oui	



# Bistorte

## (*Bistorta officinalis*)

**Description :** plante vivace, à fleurs blanche en épi solitaire caractéristique

**Habitats :** Prairie humide fauchées ou pâturées tardivement. Peut aussi se développer en sous-bois humide.

**Floraison :** mai à juin

i

Le PNR de l'Avesnois abrite l'un des derniers bastions de Bistorte à l'échelle de la région. Du fait de sa faible répartition, des menaces, cette espèce patrimoniale est protégée au niveau régional.

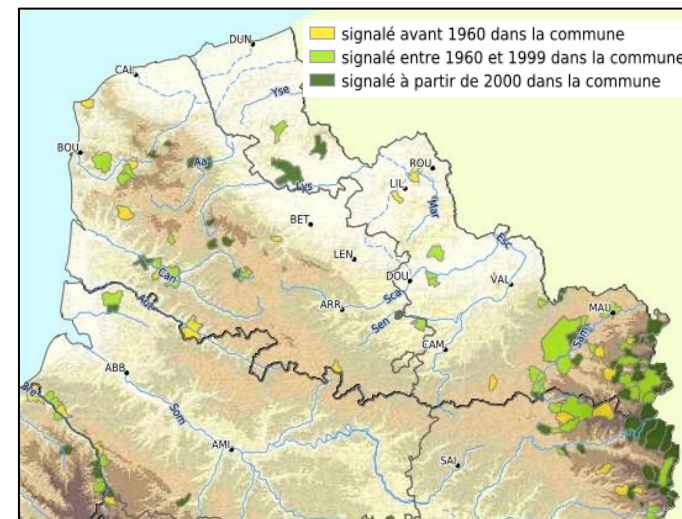


Figure 18 : Carte de répartition de l'espèce en Nord-Pas-de-Calais (source CBN Bailleul)



**Menaces :** destruction de son habitat, eutrophisation, drainage, intensification des pratiques agricoles, fauche intensive

## Faune

La faune regroupe de nombreuses familles bien connues : Oiseaux, Amphibiens, Insectes, Reptiles, Mammifères, etc.

Malgré l'importance des services rendus à l'Homme par toute cette biodiversité, celle-ci est sérieusement menacée. A l'échelle mondiale, la France fait partie des 10 pays hébergeant le plus d'espèces menacées. En France métropolitaine, **14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens et 32% des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire** (source : UICN, 2017).

Le constat régional est encore plus morose comme l'indiquent les derniers chiffres publiés par le Groupe Ornithologique et Naturalistes du Nord – Pas-de-Calais (GON) à propos des oiseaux nicheurs communs : **presqu'une espèce sur deux** (43,7%) est aujourd'hui menacée de disparition du Nord et du Pas-de-Calais (Luczak C., 2017). Même si le constat se veut alarmiste, l'Avesnois accueille encore une faune diversifiée comportant des espèces communes ou ordinaires mais aussi des espèces plus rares et menacées qu'on appelle « espèces patrimoniales ». A ce titre, le Parc naturel régional de l'Avesnois, ses habitants et ses usagers ont leur rôle à jouer dans la conservation de la biodiversité.

Tableau 7 : Nombre d'espèces observées sur la commune

Taxon	Espèces	Espèces patrimoniales
Oiseaux	63	31
Insectes	82	15
Rhopalocères	37	9
Orthoptères	10	3
Odonates	18	4
Coccinelles	2	0
Hétérocères	4	0
Autres	11	0
Araignées	1	0
Mammifères	8	3
Amphibiens	6	1
Reptiles	2	0
<b>Total espèces</b>	<b>162</b>	<b>110</b>



Oiseaux



Rhopalocères



Orthoptères



Odonates



Autres



Hétérocères



Reptiles



Amphibiens

## Oiseaux

On retrouve une large diversité de formes, de tailles ou encore de régimes alimentaires qui permettent de classer les oiseaux par ordres avec des caractéristiques communes. On dénombre 369 espèces (64%) dans le Nord et le Pas-de-Calais. Que ce soit au niveau mondial ou régional, le constat général est identique : on constate une diminution des espèces et des effectifs dû aux changements de pratiques agricoles, à la destruction des habitats et des ressources alimentaires mais également par le dérèglement climatique et bien d'autres facteurs. Ainsi en 2019 pour le territoire du Nord et du Pas de Calais, **46% des espèces d'oiseaux nicheurs** étaient considérées comme menacées.

**La commune de Hestrud abrite une grande diversité de milieux (boisement, prairie, plan d'eau, etc.) permettant à de nombreuses espèces d'oiseaux d'assurer leur cycle de vie. Ainsi 63 espèces d'oiseaux ont été recensées sur la commune dont 31 sont considérées à enjeu moyen, assez fort et fort.**



Figure 19 : Hirondelle rustique



Figure 20 : Tarier pâtre



Figure 21 : Chevêche d'Athéna

## La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)



**Description** : bec fort et crochu, manteau de couleur brune et tête grise barrée d'un masque noir chez le mâle. Les couleurs de la femelle sont moins contrastées

**Alimentation** : gros insectes (orthoptères, coléoptères) et petits vertébrés (lézards, campagnols)

**Reproduction** : de mai à juillet dans un arbuste épineux

**Particularité** : pour constituer ses réserves, l'adulte empale ses proies sur des épines ou fil barbelé



**Habitat** : bocage, haies hautes, épineuses, prairies



**Menaces** : destruction de son habitat, insecticides, destruction des haies, agriculture intensive



Tableau 8 : Espèces avifaunistiques patrimoniales observées sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieux de vie	Rareté régionale	LRR	LRN	DO	Enjeux
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	Cultures	C	<b>VU</b>	LC	<b>DOI</b>	<b>Fort</b>
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Boisements	PC	<b>NT</b>	LC	<b>DOI</b>	<b>Fort</b>
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	Boisements, bocage	C	<b>VU</b>	<b>VU</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant jaune	Bocages, cultures	C	<b>VU</b>	<b>VU</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Bocages, jardins	C	<b>NT</b>	<b>VU</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chevêche d'Athéna	Bocages, vergers	C	<b>NT</b>	LC	-	<b>Moyen</b>
<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	Coucou gris	Bocage, boisements	C	<b>VU</b>	LC	-	<b>Assez fort</b>
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers	Village	AC	<b>NT</b>	LC	-	<b>Moyen</b>
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	Bocages, cultures, zones urbaines	C	<b>VU</b>	LC	-	<b>Assez fort</b>

<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Bocage, cultures	C	<b>VU</b>	<b>NT</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette babillarde	Bocage	C	<b>NT</b>	LC	-	<b>Moyen</b>
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	Milieux buissonnants	C	LC	<b>NT</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	Parcs, jardins, boisements, bocage	C	<b>NT</b>	<b>NT</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand Corbeau	Boisements	E	<b>EN</b>	LC	-	<b>Fort</b>
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Bocages, zones urbaines	AC	<b>NT</b>	<b>NT</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Granges, prairies, plan d'eau	AC	<b>VU</b>	<b>NT</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Bocages, cultures	C	<b>VU</b>	<b>VU</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Cours d'eau, plans d'eau	AC	LC	<b>VU</b>	<b>DOI</b>	<b>Fort</b>
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Boisements	E	<b>VU</b>	LC	<b>DOI</b>	<b>Fort</b>
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Boisements	-	<b>CR</b>	<b>VU</b>	<b>DOI</b>	<b>Fort</b>

<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Zones urbaines	AC	<b>NT</b>	LC	-	<b>Moyen</b>
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	Boisements	AC	<b>NT</b>	<b>VU</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Boisements	PC	<b>NT</b>	LC	<b>DOI</b>	<b>Fort</b>
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Boisements	PC	<b>NT</b>	LC	<b>DOI</b>	<b>Fort</b>
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Bocage	R	<b>VU</b>	<b>NT</b>	<b>DOI</b>	<b>Fort</b>
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Bocage, clairières	AC	<b>NT</b>	LC	-	<b>Moyen</b>
<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur	Boisements	AR	<b>EN</b>	<b>NT</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	Bocage avec arbre de haut jet, vergers	PC	<b>NT</b>	LC	-	<b>Moyen</b>
<i>Saxicola torquatus</i> auct.	Tarier pâtre	Bocage	AC	<b>NT</b>	<b>NT</b>	-	<b>Fort</b>
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	Cultures	C	LC	<b>NT</b>	<b>DOI</b>	<b>Fort</b>
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Bocage, verger, parcs	C	<b>NT</b>	<b>VU</b>	-	<b>Fort</b>

## Insectes

### *Rhopalocères (papillons « de jour »)*

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais il est possible d'observer **87 espèces dont 20 sont menacées** (source référentiel régional 2018). L'Avesnois comprend une grande richesse d'espèces (plus de 40 espèces en Avesnois) définissant ainsi ce territoire comme un enjeu prioritaire dans la préservation des papillons de jour.

Les papillons jouent un rôle important dans la pollinisation des plantes à fleurs et sont également d'excellents indicateurs écologiques de la qualité des habitats naturels. De manière générale ces papillons apprécient les zones herbeuses fleuries où ils peuvent butiner mais qui abritent également des plantes hôtes (plantes nécessaires au développement des chenilles).

**Au cours de ces inventaires, 37 espèces de papillons ont été identifiées sur la commune dont 9 espèces à enjeu : le Demi-argus, la Grande Tortue, l'Hespérie de la Houque, l'Hespérie de l'Alcée, la Mégère, le Nacré de la Ronce, la Nacré de la Sanguisorbe, la Piéride de la Moutarde et le Tabac d'Espagne.**

Tableau 9 : Espèces de Rhopalocères patrimoniales observées sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieus de vie	Rareté régionale	LRR	LRN	Enjeux
<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	Demi-argus	Milieus ouverts	AR	NT	LC	Fort
<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue	Milieus ouverts, parcs, jardins	PC	NT	LC	Fort
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la Houque	Milieus ouverts	PC	LC	LC	Assez fort
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée	Milieus ouverts	R	LC	LC	Assez fort
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère	Milieus ouverts	AC	NT	LC	Fort
<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Ronce	Lisières de boisement, haies, clairières	E	LC	LC	Assez fort
<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe	Prairies humides, lisières de boisement	AR	EN	LC	Fort
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Moutarde	Milieus ouverts	AR	LC	LC	Assez fort
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	Boisements	PC	LC	LC	Assez fort

# Le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*)



**Description :** papillon de taille moyenne de couleur fauve orangé sur le dessus des ailes. Le dessous des ailes est marqué de taches allant du jaune au rouge brique au brun violacé.

**Période d'observation :** juin à août

**Plante hôte :** Reine des prés, Sanguisorbe, Pimprenelle

**i**

Une **plante hôte** est indispensable à la survie du papillon. Elle sert à la fois de lieu de croissance, d'alimentation et de développement pour les chenilles.



**Habitats :** prairies humides, clairières, lisières de bois



**Menaces :** produits phytosanitaires, agriculture intensive, destruction de son habitat



## Odonates (libellules et demoiselles)

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, **52 espèces** sont présentes dont **10 étaient menacées en 2012**. Tout comme le déclin généralisé de la biodiversité à l'échelle mondiale est avéré, les populations d'odonates régressent. Cette situation vient pour partie de la disparition et la dégradation de leurs milieux de vie : les zones humides. Dans le Nord-Pas de Calais, on dénombrait historiquement **30 % du territoire en zones humides contre 5.7 % aujourd'hui ...**

**Sur la commune, 18 espèces d'Odonates ont été observées dont 4 espèces à enjeu assez fort : l'Agrion nain, le Caloptéryx vierge, la Grande Aeschne et l'Orthétrum brun. Les autres espèces ne sont pas considérées comme menacées mais il est tout de même important de préserver leurs habitats (les zones humides) afin de garantir une protection à ces espèces.**

Tableau 10 : Espèces d'Odonates patrimoniales observées sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieux de vie	Rareté régionale	LRR	LRN	DHII	Enjeux
<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain	Eaux stagnantes	<b>PC</b>	LC	LC	-	<b>Assez fort</b>
<i>Calopteryx virgo virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge septentrional	Eaux courantes	<b>PC</b>	LC	LC	-	
<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aeschne	Eaux stagnantes	<b>PC</b>	LC	LC	-	
<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun	Eaux stagnantes à courantes	<b>R</b>	LC	LC	-	



# L'Orthétrum brun

(*Orthetrum brunneum*)

**Description** : coloration entièrement bleue chez le mâle et face bleu clair. La femelle a quant à elle des couleurs brunes avec une fine ligne médiodorsale noire sur toute sa longueur.

**Période d'observation** : de mai à août

**Comportement** : se pose souvent au sol ou sur une branche près de l'eau

**Alimentation** : les adultes et les larves sont carnivores, elle se nourrit principalement de petits insectes



**Habitats** : eaux courantes à stagnantes (petits ruisseaux, fossés, milieux pionniers).



**Menaces** : destruction de son habitat, comblement des fossés et des mares, fermeture du milieu, pollution de l'eau, poissons



## Orthoptères (criquets et sauterelles)

Dans le Nord et le Pas-de Calais, on retrouve **43 espèces (19% des espèces au niveau national)**. Les Orthoptères sont eux aussi menacés, notamment par les changements de pratiques agricoles : utilisation de produits phytosanitaires, intensification des pratiques, retournements, etc.

**Au cours des années 2024-2025, 10 espèces d'Orthoptères ont été observées dont 3 espèces à enjeu assez fort : le Criquet des clairières, le Criquet ensanglanté et le Gomphocère roux.**

Tableau 11 : Espèces d'Orthoptères patrimoniales observées sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieus de vie	Rareté régionale	LRR	LRN	DHII	Enjeux
<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	Criquet des clairières	Milieus secs et humides	<b>AR</b>	LC	-	-	<b>Assez fort</b>
<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	Prairies humides	<b>AR</b>	-	-	-	
<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux	Milieus secs	<b>PC</b>	LC	-	-	



# Le Criquet ensanglanté

## (*Stethophyma grossum*)

**Description** : criquet de taille moyenne à coloration variable verte à brune avec la face inférieure des fémurs postérieurs rouge (donnant l'aspect « ensanglanté »). Ailes sombres et genoux noirs

**Alimentation** : essentiellement de la végétation

**Période d'observation** : juillet à octobre



**Habitats** : prairies ou friches humides, tourbières, avec une végétation dense et très ensoleillée



**Menaces** : destruction de son habitat, assèchement du milieu, pollution



## Mammifères

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais il est possible d'observer **80 espèces** différentes dont **15 sont en déclin et/ou vulnérables**. Les Mammifères souffrent des mêmes problématiques que les autres espèces à commencer par la régression et la fragmentation de leurs milieux de vie causées principalement par l'urbanisation ou bien encore l'intensification des pratiques agricoles.

**Sur la commune de Hestrud, 8 espèces de Mammifères ont été détectées de manière opportuniste (ce groupe n'ayant pas fait l'objet de recherches spécifiques) dont une espèce à enjeu : le Blaireau européen et le Putois d'Europe.**

Tableau 12 : Espèces de Mammifères patrimoniales observées sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieux de vie	Rareté régionale	LRR	LRN	DHII	Enjeux
<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen	Boisement	PC	-	LC	-	Assez fort
<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Putois d'Europe	Boisement	C	-	NT	DH V	Fort



## Le Putois d'Europe (*Mustela putorius*)

**Description** : petit carnivore reconnaissable par son pelage brun foncé à jaunâtre et sa tache blanche au bout du museau.

**Alimentation** : petits animaux (rongeurs, lapins, amphibiens, insectes ...)

**Reproduction** : de mars à avril, la femelle met bas dans un terrier

**i**

Si l'animal est pris au piège, il dégage une odeur désagréable au niveau de ses glandes anales en cas de frayeur ou de douleur



**Habitats** : boisements, zones humides, bocage



**Menaces** : destruction de son habitat, mortalité routière, pollution et intoxication



## Amphibiens

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais comportent **19 espèces** d'Amphibiens. Du fait de leurs caractéristiques morphologiques (vitesse et distance de déplacement réduites) et leur écologie (complexe d'habitats terrestres et aquatiques), les Amphibiens sont particulièrement exposés à la régression, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels. L'assèchement des zones humides, la régression du bocage, l'artificialisation des sols, la mortalité par collision routière sont tant de pression pour l'herpétofaune.

**Au total, 6 espèces d'Amphibiens ont été observées sur la commune dont une espèce à enjeu : le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*).**

Tableau 13 : Espèce d'Amphibien patrimoniale observée dans la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieux de vie	Rareté régionale	LRR	LRN	DHII	Enjeux
<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	Milieux aquatiques et terrestres	C	LC	NT	-	<b>Assez fort</b>



## Le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)

**Description :** peau lisse, queue aplatie latéralement, gorge et corps tachetés de points sombres, ventre orangé sur la partie centrale, crête dorsale chez le mâle

**Alimentation :** crustacées, larves d'insectes, vers et parfois œufs d'amphibiens et têtards de grenouilles

**Reproduction :** de février à mai selon les températures



**Habitats :** milieux aquatiques (mares, étangs, bassins, marécages, bras d'eau) et milieux terrestres



**Menaces :** comblement et fermeture des milieux aquatiques, poissons, pollution de l'eau



## Reptiles

Au total, 5 espèces de reptiles sont présentes à l'état sauvage en Nord-Pas-de-Calais, elles sont toutes protégées.

**Sur la commune de Hestrud, deux espèces de Reptile ont été détectées : il s'agit du Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) et de l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), deux espèces plutôt communes et bien représentées en Avesnois. Elles ne sont pas considérées à enjeu.**



Figure 22 : Lézard vivipare



# Le lézard vivipare

## (*Zootoca vivipara*)

**Description :** coloration brune très variable, taches claires plus ou moins visibles, disposées en ligne au niveau de la partie dorsale

**Alimentation :** araignées, insectes, vers, mollusques, cloportes ...

**Période d'observation :** de mars à octobre



**Habitat :** milieux humides, frais et ensoleillés (prairies humides, lisières forestières, bords de ruisseaux)



**Menaces :** destruction du milieu, pollution, perte des lisières forestières



## Autres

Des espèces d'autres taxons ont été observées de manière opportuniste dont aucune espèce est à enjeu. Le tableau ci-dessous énumère le nombre d'espèces contactées par groupe dans la commune.



Hyménoptères



Hétérocères



Hémiptères

Tableau 14 : Nombre d'espèces observées dans les autres taxons

Taxon	Espèces
Coccinelles	2
Hétérocères	4
Coléoptères	3
Hyménoptères	2
Poissons	1
Gastéropodes	1
Hémiptères	3
Araignées	1
<b>Total espèces</b>	<b>17</b>



Coléoptères



Araignées



Coccinelles

## Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont introduites volontairement ou non par l'Homme et s'établissent en dehors de leur région d'origine. Elles ont la capacité de se propager rapidement au détriment des espèces indigènes. Leur présence a des impacts à la fois sur le plan écologique (concurrence avec la flore locale, réduction de la biodiversité, ...) mais également sur le plan économique (perturbation des activités humaines) et sanitaire (allergies, brûlures). Ces espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre d'interventions de gestion afin de limiter leur dispersion.

Au total, **8 EEE** ont été observées sur la commune, **6 espèces floristiques** et **2 espèces faunistiques** :

Tableau 15 : Espèces Exotiques Envahissantes contactées sur la commune

Nom latin	Nom vernaculaire	Milieus de vie
<b>Flore</b>		
Impatiens parviflora DC., 1824	Balsamine à petites fleurs	Lisière rudérale
Ludwigia gr. grandiflora	Jussie	Plan d'eau
Prunus serotina Ehrh., 1784	Cerisier tardif	Boisement
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Berges et zones rudérales

Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Plantation
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Friche, coupe forestière
<b>Faune</b>		
Harmonia axyridis (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (Ia), Coccinelle arlequin (La)	Ubiquiste
Myocastor coypus (Molina, 1782)	Ragondin	Plan d'eau, berge





# La Renouée du Japon

## (*Reynoutria japonica*)



**Origines :** Asie orientale, elle a été introduite en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle pour ses propriétés esthétiques et mellifères.

**Description :** grande plante herbacée vivace à rhizome, elle forme de fourrés denses pouvant atteindre 3 ou 4 mètres de haut. La tige est creuse et elle flétrit aux premières gelées. Les feuilles ovales à triangulaires mesurent autour de 15 cm de longueur.

**Habitats :** milieux perturbés (bord de cours d'eau, coupe à blanc, zones de dépôts, etc).



### Problématiques :

- Sur l'économie et les activités humaines : problème de sécurité par manque de visibilité sur les bords de route, la fauche obligatoire dans certains cas constitue un coût non négligeable, érosion des berges
- Sur l'environnement : Monopolisation de l'espace remplaçant ainsi la flore indigène et les espèces associées.

**Mesures de gestion :** Fauches répétées (attention à l'export des déchets verts et au nettoyage des machines utilisées) six à huit fois par an. Le pâturage caprin permet de limiter la propagation. Plantation d'espèces indigènes compétitrices. Ces méthodes, cumulées, gagnent en efficacité.

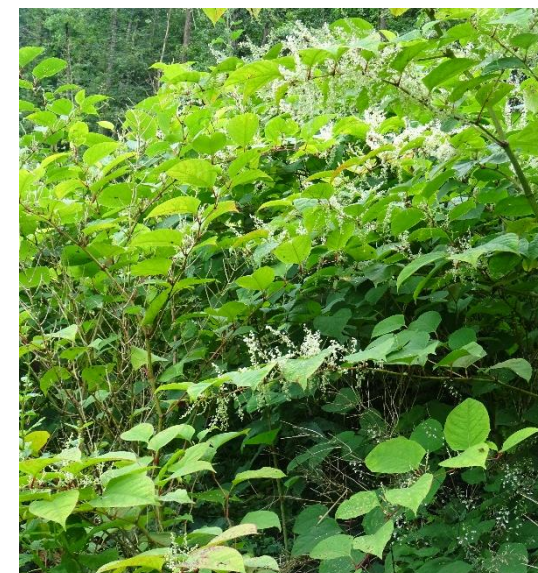


Figure 23 : Berge envahie par la Renouée du Japon

## Enjeux écologiques

La carte des enjeux écologiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes parcelles cadastrales présentes sur la commune. L'estimation de la valeur écologique se base sur la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux.

Trois niveaux d'enjeux ont été déterminés, **un enjeu moyen**, **un enjeu assez fort**, et **un enjeu fort**.

La commune de Hestrud **est particulièrement riche et possède de nombreuses zones à enjeux**. Les zones à **enjeux floristiques sont principalement des boisements et des prairies**, les enjeux sont accentués en **contexte de zones humides ou à l'inverse de milieux secs**. Pour la partie **faune, les enjeux sont plus répartis**, même dans les cultures où certains oiseaux nicheurs sont menacés.





# Milieus présents dans la commune

## Le bocage

Le bocage est l'**élément paysager** phare du Pnr de l'Avesnois. Structurant le paysage autour des prairies, haies et mares, il confère à l'Avesnois une spécificité en région et même au niveau national. Sa préservation est un enjeu fort pour le territoire.

Il est également un **élément économique** par la valorisation en bois de chauffe, mais également l'attrait du territoire et le tourisme.

### Les prairies entourées de haies

Les prairies de l'Avesnois sont traditionnellement cloisonnées par des haies buissonnantes, arborescentes, avec notamment des arbres têtards. Elles offrent le gîte et le couvert à une foule d'espèces animales (oiseaux, mammifères, insectes ...). Les haies ont également une fonction de lutte contre l'érosion, le ruissellement et les inondations.



*Pie-grièche écorcheur*



*Aubépine*



*Tarier pâtre*



*Arbre têtard*

## Mesures de gestion associées

Afin de favoriser la diversité floristique au sein des prairies, il est conseillé de les **entretenir extensivement** (peu ou pas de fertilisant, une fauche annuelle, un pâturage raisonné...).

Concernant les haies, **plusieurs mesures** sont préconisées pour renforcer la présence de haies :

- Plantation d'arbres têtards et de haies
- Choix d'essences locales et/ou anciennes (ex : aubépine, charme, noisetier, troène ...)
- Conversion de haies basses (<2m) en haies hautes

Remarque : suite à la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) 2023-2027 relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), et plus particulièrement de la *BCAE 8 : Maintien des éléments du paysage*, il est interdit de tailler les haies, bosquets, arbres, entre le 16 mars et le 15 août inclus (période de nidification des oiseaux).



Figure 24 : Nid dans une haie d'Aubépine

## Les mares

Une mare est une étendue d'eau stagnante permanente ou temporaire, de petite taille (ne dépassant pas les 5 000 m<sup>2</sup>) et de faible profondeur (< à 2m). Les mares sont très importantes d'un point de vue écologique, elles permettent à de nombreuses espèces floristiques et faunistiques d'assurer leur cycle de vie (reproduction, alimentation, refuge, lieu de vie). De plus, elles apportent de nombreux services économiques via l'épuration de l'eau, la régulation des crues, le stockage des eaux de ruissellements et une fonction d'abreuvoir pour le bétail.



Mare



Triton crêté



Libellule déprimée



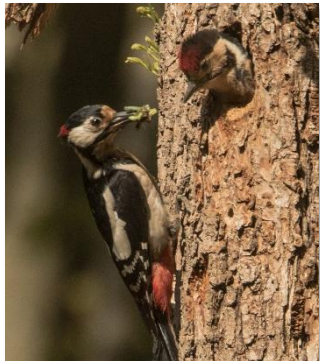
Iris des marais

### Mesures de gestion associées

De façon naturelle, les mares sont des milieux se refermant. Lorsqu'ils sont trop dégradés, il convient donc de mener certaines opérations. Lorsqu'une mare est colmatée, un **curage** est nécessaire. Il faudra veiller à stocker les boues quelques temps à proximité de la mare pour permettre aux larves et autres insectes de recoloniser le site. Si le milieu se referme, il est souvent nécessaire d'effectuer un **entretien des berges** (élagage, fauche, etc). Ce travail est également l'occasion dans le cas de berges abruptes de reprofiler le contour de la mare. Cela facilitera l'accès aux Amphibiens et le développement de la végétation. Lorsque la mare sert d'abreuvement, il est conseillé la **mise en place de clôtures** et de dispositifs d'alimentation en eau. Il sera alors préconisé de laisser une bande enherbée sur le pourtour (1 mètre) afin de fournir un abri à la faune. Enfin pour l'entretien courant, il est conseillé d'étaler les actions à réaliser, sur plusieurs années.

## Boisement

Les boisements sont des milieux d'origine naturels ou anthropiques rassemblant un peuplement d'arbres généralement plurispécifique. Du fait de son rôle de réservoir de biodiversité, le boisement permet le maintien de l'équilibre de nos écosystèmes et s'avère capital. Du fait de sa particularité (milieu fermé avec une faible luminosité en particulier au printemps et en été) il abrite une faune et une flore spécifique et diversifiée.



*Pic épeiche*



*Jacinthe des bois*



*Ecureuil roux*



*Chouette hulotte*

### **Mesures de gestion associées**

Il est conseillé de maintenir les **lisières forestières** (formation arborescente), zone intermédiaire entre la strate herbacée et la strate arbustive, afin de permettre aux espèces de circuler, se réfugier, se reproduire et se nourrir. Il convient aussi de **diversifier les boisements d'essences locales**, les forêts monospécifiques sont plus sensibles aux attaques parasitaires et accueillent une faible diversité d'espèces. La préservation des **bois morts** est importante à prendre en compte. En effet, le bois mort est indispensable pour l'équilibre de nos forêts en fournissant par ses nombreuses cavités, un support de vie pour une multitude d'espèces d'oiseaux, de mammifères, de chauves-souris et d'insectes. Il convient également de maintenir de façon naturelle **le développement d'espèces floristiques** comme les ronces qui offre un habitat très important pour la faune locale.

## Plans d'eau, prairies humides

Une Zone Humide correspond d'après la LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques) à tout « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire » dont « la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les prairies humides, plan d'eau et roselières sont des milieux qui abritent des espèces faunistiques et floristiques **patrimoniales**. Ce sont également des **zones tampons**, permettant le ralentissement et la filtration des eaux.



*Rousserolle effarvatte*



*Caloptéryx vierge*



*Criquet ensanglanté*



*Achillée sternutatoire*

### **Mesures de gestion associées**

Afin d'éviter la fermeture de ces milieux, il convient de mettre en place ou de maintenir des techniques de **gestion extensive**. Pour cela il est conseillé de planifier un calendrier de fauche et de pâturage (chargement, périodes, races, etc) en prenant en compte l'enjeu écologique du milieu.

Lors de la fauche, il est conseillé de mettre en œuvre le plus de techniques possibles limitant la destruction des espèces. Des **barres d'effarouchement** peuvent être mise en œuvre limitant ainsi la mortalité chez de nombreuses espèces (oiseaux, mammifères, etc). En combinant cette solution avec une **fauche centrifuge et le maintien de bandes refuges**, l'action mécanique s'avère bien moins mortifère pour la faune.

## Verger

Caractéristique du bocage, un verger est une prairie permanente, fauchée ou pâturée, planté d'arbres fruitiers de haute tige (pommiers, poiriers). Ce milieu offre de nombreux micro-habitats (plantes herbacées, bourgeons, fleurs, fruits, cavités, bois morts, écorces) pour une grande diversité d'espèces telles que les oiseaux, les chauves-souris ou encore les insectes. Certaines espèces d'oiseaux vont d'ailleurs nicher dans ce type de milieu.



Verger



Murin de Bechstein



Rougequeue à front blanc



Chouette chevêche

### Mesures de gestion associées

L'idéal est de maintenir le verger en **prairie permanente**, fauché ou pâturé de manière **extensive** en adaptant les périodes de fauche. Un surpâturage risque d'être néfaste pour la faune et la flore. Il est également conseillé de maintenir ou implanter une **haie** autour du verger. Les fruitiers de **haute tige** (hauteur du tronc dépassant au moins 1,60 m) sont à privilégier en veillant à espacer les arbres les uns des autres afin de maintenir un milieu ouvert.

## Cultures

Les cultures sont généralement des parcelles de terre semées, labourées, rassemblant des monocultures de céréales ou de légumineuses (blé, maïs, colza ...). Malheureusement, ces milieux ne sont pas des zones d'accueil idéales pour la faune et la flore sauvage et souffrent de l'usage important d'intrants. Quelques espèces ont pu néanmoins s'adapter à ce milieu lorsque les conditions sont favorables.



*Bruant jaune*



*Coquelicot*



*Vanneau huppé*



*Bruant proyer*

### **Mesures de gestion associées**

Il convient de diminuer **les produits phytosanitaires/pesticides chimiques** qui peuvent avoir des effets néfastes sur le sol, l'eau et les écosystèmes. Il est donc conseillé de choisir des méthodes écologiques pour lutter contre les parasites (ex : diversifications des végétales dans les parcelles, rotations de cultures plus diversifiées et plus longues). Un maintien de **bandes enherbées** d'au moins 5m autour des cultures est également recommandé afin de favoriser le développement de plantes messicoles et permettent l'accueil aux insectes pouvant être des alliés précieux pour les cultures (ex : coccinelles). **Les terres en jachères**, le **maintien des haies** sont d'autres préconisations à prendre en compte dans la conciliation entre l'agriculture et la biodiversité.

## Bâtiments/milieus anthropisés

Milieu d'origine anthropique, crée et/ou modifié par l'Homme. Ce type de milieu non naturel peut s'avérer hostile à la faune et la flore sauvage mais certains lieux (parcs, jardins, bâtiments, etc) peuvent parfois être des zones de refuge pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques.



*Moineau domestique*



*Paon-du-jour*



*Pipistrelle commune*



*Ophrys abeille*

### Mesures de gestion associées

Plusieurs conseils peuvent être proposées afin d'accueillir une faune et une flore diversifiée comme l'installation de **nichoirs**, de **gîtes** et de **mangeoires** dans les jardins par exemple. La diminution de la **fréquence de tonte** dans les jardins, le **maintien des zones à orties ou à ronces** et la **plantation de plantes locales** et non exotiques pourraient être bénéfique pour de nombreuses espèces d'insectes pollinisateurs. Pour rappel, la taille des haies est interdite entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet. Au sein des villes et villages, il convient de favoriser les **bandes enherbées** plutôt que les sols artificiels. Les pesticides néfastes pour beaucoup d'espèces et pour la santé humaine doivent être **proscrits**. La lutte contre la pollution lumineuse est un enjeu capital pour la biodiversité nocturne, il est conseillé de **réduire/limiter l'éclairage public** dans les zones urbanisées.

## Diagnostic des bâtiments communaux

Une prospection de la mairie a été réalisée dans l'objectif d'accroître les connaissances naturalistes, notamment sur les espèces anthropophiles (Chouettes, Hirondelles, Chauves-souris, etc.) et proposer par la suite d'éventuels aménagements en faveur de ces espèces.

Ainsi, suite à la prospection, le parc a proposé l'installation de gîtes et abris à chauves-souris, d'un nichoir à Effraie des clochers et de nichoirs à Hirondelle de fenêtre.



Figure 25 : Façade de la mairie



Figure 26 : Grenier de la mairie



Figure 27 : Exemple d'installation de nichoir à Effraie des clochers

## Bords de chemin

Les bords de chemins sont présents dans de multiples milieux à la fois en ville, en campagne, en forêt ou encore en zone humide. Ils jouent un rôle important en termes de continuités écologiques en permettant aux espèces faunistiques de se déplacer à travers les différents milieux. Ce sont aussi des zones de refuges pour la faune et la flore.



*Orchis mâle*



*Criquet des pâtures*



*Colchique d'automne*



*Mulot sylvestre*

### **Mesures de gestion associées**

Plusieurs actions sont proposées sur les bords de chemins. Il convient tout d'abord de **limiter l'utilisation des pesticides**. Pour rappel depuis 2017, il est interdit d'utiliser les pesticides sur la voirie, espaces verts, forêts et promenades dont les chemins de randonnée. Il est conseillé de pratiquer une **fauche raisonnée** (idéalement avant le 1<sup>er</sup> mai et après le 15 août) au profit de l'utilisation du gyrobroyeur et d'un fauchage intensif pouvant être destructeur pour la biodiversité. **La préservation ou la plantation des haies** est également une mesure particulièrement recommandée pour maintenir les continuités écologiques et permettre aux espèces d'assurer un cycle de vie complet. La **lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**, Renouée du Japon, Robinier faux-acacia par exemple, que l'on rencontre beaucoup sur les bords de chemins et de routes ont de nos jours ont un impact négatif sur la faune et la flore locales. Il convient ainsi d'adapter les mesures de gestions selon l'EEE présente.

## Sensibilisation

### Animation grand public

Dans le but de sensibiliser les habitants à la connaissance et à la préservation de la faune et de la flore locales, des animations à destination du grand public ont été réalisées dans les différentes communes ABC. Au total, **18 animations ont été effectuées en 2024-2025** portant sur des thématiques diverses et variées (Nuit de la Chouette, Randonnée Nature, Vannerie sauvage, Nuit de la Chauve-souris, etc.).

Sur la commune de Hestrud, l'animation du samedi 26 avril 2025 portait sur la **thématique des amphibiens**. Un groupe familial a pu observer **trois espèces de triton, une grenouille** et de nombreuses espèces composant la faune aquatique des mares.



Figure 29 : Affiche de l'animation



Figure 30 : Tritons observés pendant l'animation



Figure 31 : Groupe en observation

## Animations scolaires

En complément, des animations scolaires ont été réalisées sur les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 dans **11 écoles primaires** qui ont répondu favorablement à notre proposition. Hestrud n'ayant pas d'école, ce sont les écoles de communes de Solre-le-Château et Clairfayts qui ont bénéficié des interventions, sur divers thématiques : **Les arbres, les mammifères, les oiseaux et les mal-aimés**.

Les élèves ont notamment pu découvrir **l'importance des arbres et des plantes** pour les écosystèmes et pour l'Homme où ils ont notamment pu créer des tableaux de feuilles et de plantes séchées (herbiers). Lors de l'animation sur les « mal-aimés », **un hôtel à insectes** a été construit par les élèves. Concernant l'animation sur la thématique des Oiseaux, **une mangeoire en vannerie sauvage** a été fabriquée par les enfants. Pour finir, lors de l'animation sur les mammifères, **une sortie nature sur la piste des mammifères** a été réalisée.



Figure 32 : Construction d'un herbier



Figure 33 : Sur la piste des mammifères



Figure 34 : Mangeoire en vannerie sauvage



Figure 35 : Construction d'un hôtel à insectes



Figure 36 : Tableau de plantes sauvages



## Conclusion

La commune de Hestrud est située en Avesnois. Cette identité culturelle et paysagère mais également l'évolution des pratiques agricoles, expliquent aujourd'hui le paysage de la commune.

**La commune étant constituée de divers milieux** à la fois forestiers, humides (cours d'eau, plans d'eau, mares, prairies humides, ...), bocagers et prairiaux, constituant **des secteurs riches en espèces floristiques et faunistiques**. Ces milieux sont le support de développement d'espèces végétales parfois rares comme **la Bistorte ou la Luzule blanchâtre**. De plus, de nombreuses espèces animales inféodées à ces milieux ont été observées comme le **Criquet ensanglanté ou encore le rare Pouillot siffleur**. Les inventaires menés dans le cadre de l'ABC ont donc permis d'enrichir grandement les connaissances naturalistes sur la commune.

**La commune de Hestrud possède des espaces de biodiversité** abritant une faune et une flore qu'il convient de maintenir voir de restaurer afin de pouvoir les **transmettre aux générations futures**, car comme le souligne Gilles Bœuf ancien président du Muséum National d'Histoire Naturelle, *« Il faut comprendre que si cette biodiversité s'en va, l'économie mondiale ne tournera pas du tout de la même façon. On ne mange que du vivant et on ne coopère qu'avec du vivant. Si la biodiversité s'en va, on s'en va nous aussi, puisqu'on en fait partie. »*





## Résumé

Depuis 2012, le Parc naturel régional de l'Avesnois propose, à différentes communes de son territoire, des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Ce travail axé sur l'adhésion de la commune, l'amélioration de la connaissance naturaliste ainsi que la vulgarisation de la donnée recueillie a donc été mené en 2025 à Hestrud.

S'appuyant à la fois sur des inventaires, mais également des données de l'évolution du sol, le présent rapport dresse un état des lieux de la biodiversité et de ses enjeux sur la commune. Comme une meilleure connaissance permet de mieux intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagements communaux, le document se veut également un support d'aide aux choix d'aménagement urbain de la commune.

L'ABC de Hestrud a permis de recenser **505 espèces dont 343 espèces floristiques et 162 espèces faunistiques avec 110 espèces à enjeux de conservation.**

Vous souhaitant une bonne lecture.

**Le Parc naturel régional de l'Avesnois**

